

MUSÉES ROYAUX

Bruxelles, 19

DE

Peinture et de Sculpture

DE

BELGIQUE

SECRÉTARIAT

N°

139

A

De Meir

OBJET

ANNEXE

Copie/expédiée le 24.9.1910

NOTES

Nous avons l'honneur de vous faire connaître que la résolution de la Commission directrice n'a pas été favorable à l'acquisition, pour les collections de l'État, d..... qui..... l'objet de.....

C..... ouvrage que nous tenons, Monsieur, à votre disposition, pourr..... être retiré au Palais des Beaux-Arts, rue du Musée n° 9, contre la remise d'un récépissé accompagné de la présente.

Veuillez agréer, M....., l'assurance de notre considération distinguée.

POUR LA COMMISSION DIRECTRICE,

Le Secrétaire,

MUSÉES ROYAUX
DE
PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

Secrétariat

TÉLÉPHONE 9631

Bruxelles, le 29 novembre 1910.

139

Monsieur

Nous avons l'honneur de vous faire connaître que la résolution de la Commission directrice n'a pas été favorable à l'acquisition pour les collections de l'État, du tableau qui faisait l'objet de votre lettre du 27 courant.

Cet ouvrage que nous tenons à votre disposition pourra être retiré au Palais des Beaux-Arts, rue du Musée, n°9, contre la remise d'un récépissé accompagné de la présente.

Veuillez agréer Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée

Le Secrétaire

Veuillez remettre le cadre représentant la vierge s. v. pl.
P. J. G. G. G.
M. De Neve

1
St J. T. Wood le 24 g^{re}-10



Monsieur le Directeur

Par la présente, j'ai l'avantage de vous
faire savoir que je désirais avoir la somme de
Cinq cents francs, pour le tableau représentant
le couronnement de la Vierge, si toutefois il y
aurait acheteur.

C'est un tableau très ancien provenant de
famille en famille

Recevez Monsieur, je vous prie mes sincères
salutations

De Meuse

rue de l'artichaut n° 30 à St J. T. Wood.